

## Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## LAZARD STRATÉGIES FLEXIBLES

### FCP

Ce FIA est géré par LAZARD FRERES GESTION SAS  
FR0010228239 - Lazard Stratégies Flexibles

## Objectif et politique d'investissement

**Objectif de gestion :** L'objectif de gestion vise à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 3 ans, une performance faiblement corrélée des marchés actions, de taux et de crédit. Les investissements seront réalisés aussi bien en direct (en titres vifs ou en dérivés) que via la sélection d'OPC. Compte tenu de l'objectif de gestion, il n'existe pas d'indicateur de référence pertinent pour ce Fonds. Cependant, la performance du Fonds pourra être comparée avec le taux Eonia capitalisé. La gestion n'est pas indiciaire et la performance du FCP pourra s'écarter de celle de l'indicateur de façon significative. L'objectif de volatilité annualisée anticipée est de 2 à 5%. L'attention des souscripteurs potentiels est attirée sur le fait que cet objectif de performance et de volatilité est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion, et ne constitue en aucun cas une promesse de performance et de volatilité du Fonds.

**Politique d'investissement :** le FCP pourra investir :

- jusqu'à 100% de l'actif net en cumul dans des OPCVM (de droit français ou étranger), de fonds d'investissement à vocation générale français et des fonds professionnels à vocation générale s'ils investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC ;
- jusqu'à 100% de l'actif net en cumul en dettes d'Etats ;
- jusqu'à 30% de l'actif net en cumul dans des FIA établis dans un autre Etat membre de l'Union Européenne ou des fonds d'investissement respectant les 4 critères de l'article R. 214-13 du Comofi ;
- jusqu'à 10% de l'actif net en cumul dans des OPC qui investissent eux-mêmes plus de 10% de leur actif dans d'autres OPC, dans des OPCVM ou FIA nourriciers, des fonds professionnels spécialisés, des fonds professionnels à procédure allégée et des fonds étrangers répondant aux 4 critères posés par l'article R.214-13 du Comofi, quelque soit leur pourcentage d'investissement dans d'autres Fonds.

Le FCP se compose de 3 pôles taux et crédit, long / short actions et allocation flexible dont voici les fourchettes d'allocation :

- taux et crédit : 0 à 70%
- long / short actions : 0 à 70%
- allocation flexible : 0 à 70%

Description des 3 pôles :

**Taux et crédit :** les gérants des fonds sous-jacents interviennent essentiellement sur les marchés de taux, de crédit et devises. Leurs gestions s'exercent au travers de positions acheteuses et vendeuses (sur des titres en directs et des dérivés), sur toutes les zones géographiques (y compris les pays émergents), sur tous types de dettes, toutes qualités de crédit (y compris des titres à caractère spéculatifs) et toutes devises (y compris des devises émergentes). Ces derniers vont associer des « Longs » (positions acheteuses) constitués de titres ayant un potentiel de hausse et des « Shorts » (positions vendeuses) constitués de titres ayant un potentiel de baisse. Les fonds de valeur relative cherchent à éliminer (ou

limiter) l'aspect directionnel de leurs portefeuilles alors que les fonds directionnels cherchent à capter une certaine part du mouvement de marché.

**Long / short actions :** les gérants des fonds sous-jacents interviennent essentiellement sur les marchés actions. Ces derniers vont associer des « Longs » (positions acheteuses) constitués de titres ayant un potentiel de hausse et des « Shorts » (positions vendeuses) constitués de titres ayant un potentiel de baisse. Les fonds de valeur relative cherchent à éliminer (ou limiter) l'aspect directionnel de leurs portefeuilles alors que les fonds directionnels cherchent à capter une certaine part du mouvement de marché.

**Allocation flexible :** la stratégie d'investissement vise à exposer le portefeuille de manière dynamique sur des supports diversifiés : actions, obligations, devises, matières premières (uniquement via des OPC) et monétaire. L'allocation faite par les gérants des fonds sous-jacents entre les différentes classes d'actifs se veut flexible et vise à capter les hausses et minimiser les pertes dans les marchés baissiers. Cette allocation tactique peut être réalisée de façon discrétionnaire ou à l'aide de modèles quantitatifs.

Le FCP peut également investir jusqu'à 100% de son actif net dans des OPCVM monétaires et/ou monétaires court terme, de droit français ou étrangers ou en titres de créances négociables d'émetteurs publics ou privés notés investment grade. Il pourra s'agir d'OPC gérés par Lazard Frères Gestion (ou des entités du groupe Lazard).

Le FCP peut utiliser des futures, des options, des swaps et du change à terme, négociés sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré pour couvrir et/ou exposer, dans la limite d'une fois l'actif net, le portefeuille au risque action, de taux, de change et de crédit.

**Affectation des sommes distribuables :**

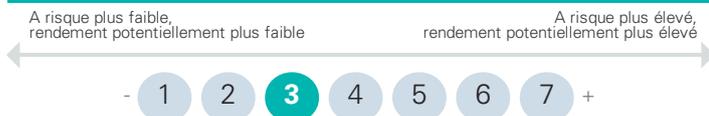
Affectation du résultat net : Capitalisation  
Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

**Durée de placement recommandée :** Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 3 ans.

**Faculté de rachat :** Les ordres sont exécutés conformément au tableau figurant ci-dessous :

J - 1 ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+3 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 12h00 (heure de Paris) des ordres de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

## Profil de risque et de rendement



**Explication de l'indicateur et ses principales limites :**

L'exposition aux risques actions, taux, crédit et devises via des stratégies diversifiées ou décorréliées des marchés financiers explique le classement de ce Fonds dans cette catégorie.

Les données historiques utilisées pourraient ne pas donner une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC. Rien ne garantit que la catégorie affichée demeure inchangée, et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le capital n'est pas garanti.

**Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :**

- **Risque de crédit :** Risque éventuel de dégradation de la signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance qui induira une baisse du cours du titre.
- **Risque de contreparties :** Risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.
- **Risque lié aux dérivés :** Le recours à ce type d'instruments financiers peut amplifier le risque de pertes.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC. Les autres risques sont mentionnés dans le prospectus.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement

Frais d'entrée	2,00%
Frais de sortie	0%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par l'OPC sur une année

Frais courants	2,04%*
----------------	--------

### Frais prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

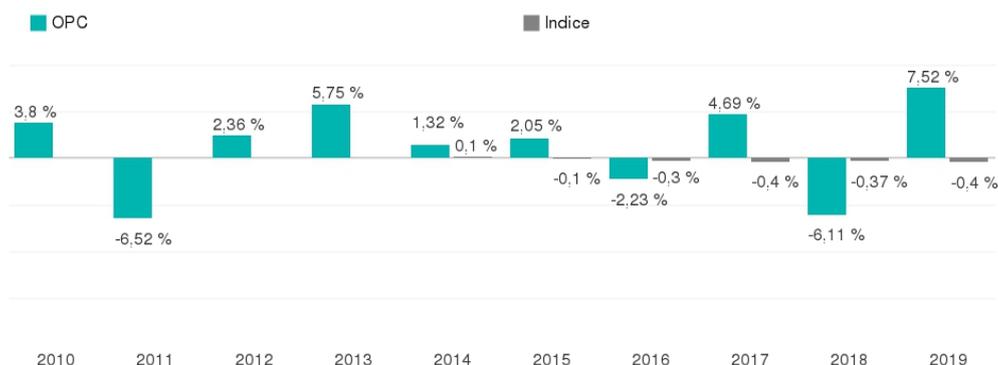
Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

\*Le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31/12/2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. La description comprend les frais directs et indirects.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus de cet OPC, disponible sur le site internet [www.lazardfreresgestion.fr](http://www.lazardfreresgestion.fr).

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC, lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes.

Les performances sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPC.

**Date de création de l'OPC :** 23/11/2005

**Devise :** EUR

**Indicateur de référence :**

Eonia Capitalisé exprimé en Euro

## Informations pratiques

**Nom du dépositaire :** Caceis Bank.

**Lieu et modalités de communication de la valeur liquidative :** La valeur liquidative est communiquée d'une manière quotidienne par affichage dans les locaux de Lazard Frères Gestion et sur internet.

**Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPC :** Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS, 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

**Fiscalité :** Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus éventuels liés à la détention de parts ou actions peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.

La responsabilité de LAZARD FRERES GESTION SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPC.

Cet OPC est agréé par l'Etat français et réglementé par l'Autorité des Marchés financiers. LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée par l'Etat français et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **16/03/2020**.